



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2018-497
03/07/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : appel à participation au concours « Tous égaux : on parie !? »

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régionaux de la formation et du développement
 Services de la Formation et du Développement
 Etablissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat

Résumé : la présente note de service précise les modalités de participation au Concours « Tous égaux : on parie !? » à l'initiative du Conseil National des Délégués Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public, soutenu par la DGER. Ce concours vise à favoriser la sensibilisation des jeunes sur l'égalité Femme/Homme et l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

1 – Contexte

Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans la politique menée par le ministère chargé de l'agriculture qui vise à :

- favoriser l'égalité Femme/Homme et lever les stéréotypes de genre ;
- favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

La convention interministérielle « pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » s'articule autour de 3 chantiers prioritaires : acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes, renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

Cette priorité est rappelée dans la NDS DGER/SDEDC/2018-366 relative à l'organisation de la rentrée 2019, affirmant « la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » comme l'un des grands chantiers de la politique éducative du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

D'autre part, l'accueil, l'accompagnement et le suivi des apprenants en situation de handicap constitue une priorité gouvernementale déclinée en une feuille de route pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et validée lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 20 septembre 2017.

Les représentants du Conseil National des Délégués des Élèves et des Étudiants de l'Enseignement Agricole Public (CNDEEEAP) ont souhaité s'emparer de ces sujets en proposant aux jeunes des établissements de l'enseignement agricole de participer au concours « Tous égaux : on parie !? ».

Il a pour objet de montrer une expérience vécue ou imaginer une situation, qui favoriserait l'égalité Femme/Homme ou l'inclusion de jeunes en situation de handicap.

Plutôt que de dénoncer des situations discriminantes, il est demandé aux établissements d'être dans une « optique positive ».

La DGER souhaite, à travers cet appel à participation, encourager les futurs citoyens et citoyennes à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions de société.

2 - Mise en œuvre de l'appel à participation

Cet appel à projet vise à faire évoluer le regard des apprenants sur l'égalité Femme-Homme et sur le handicap.

Il s'adresse à toutes les filières et à tous les niveaux de formation de l'enseignement agricole et peut concerner une classe entière ou un groupe-classe, un groupe de représentant-es des jeunes élu-es aux différentes instances, des membres de l'Association Sportive (AS), de l'Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA), des éco-responsables.

Il s'agit :

- de développer l'esprit critique des apprenants en se référant à des expertises reconnues ;
- de favoriser l'esprit de coopération dans l'établissement ;
- d'encourager le débat, la prise de parole et le respect de l'autre ;
- de favoriser une démarche d'analyse d'une situation et une recherche d'améliorations ;

Les établissements participant à cet appel à projet devront transmettre les annexes 1 et 2 à l'autorité académique avant le 19 octobre 2018. Une version modifiable peut être obtenue sur demande adressée à conf-dger.bvie@educagri.fr.

Il leur est ainsi demandé de décrire une action ou une démarche entreprise ou imaginée en faveur de l'égalité Femme/Homme ou de l'inclusion de jeunes en situation de handicap : identification et contextualisation de la situation d'origine, description des interventions conduites en établissement,

du choix des acteurs, des éventuels partenaires associés, exposition de l'action retenue, freins rencontrés et leviers retenus, résultat de l'action),

Sur la base de ces documents, le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra pour le 25 octobre 2018 au Bureau de la Vie Scolaire, Étudiante et de l'Insertion (BVIE) à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr.

La DGER, sous format de comité de sélection, sélectionnera ensuite 6 établissements qui bénéficieront d'une enveloppe de 1000 € pour la réalisation d'une courte vidéo de 3 minutes maximum (résolution minimum de 1080p) montrant l'action ou la démarche (réalisée, en cours ou souhaitée). Celle-ci peut avoir lieu sur un des temps de vie de l'établissement ou sur un temps de stage en entreprise. Les établissements sélectionnés s'engagent à réaliser une vidéo accompagnée de la note descriptive à la date mentionnée à l'article 3. Ils pourront bénéficier de l'appui des réseaux « Insertion-égalité des chances » et « handicap », selon le thème choisi.

Les vidéos pourront être projetées au printemps 2019 à la cinémathèque du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et seront également valorisées auprès des établissements de l'enseignement agricole ou de partenaires institutionnels.

3 - Échéancier

- 19 octobre 2018 : Date limite d'envoi du dossier de candidature à l'autorité académique
- 25 octobre 2018 : remontée dossiers par les autorités académiques sur conf-dger.bvie@educagri.fr.
- 7 novembre 2018 : Sélection des 6 établissements par un comité de sélection composé de représentants du CNDEEAP et de la Sous-direction des politiques de formation et d'éducation, et des animatrices nationales des réseaux « insertion-égalités des chances » et « handicap ».
- 26 avril 2019 : Envoi des vidéos et de la note par les établissements (pour toute question technique, contact : edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr)

4 - Personnes ressources

- Géraldine COULON, animatrice du réseau « Insertion-Egalité »
geraldine.coulon@educagri.fr
- Clarisse RIGAUT, animatrice du réseau National Handicap
clarisse.rigaut@educagri.fr
- Edouard SCHERRER, chargé de mission culture
edouard.scherrer@educagri.fr

Le Directeur Général

Philippe Vinçon

ANNEXE 1 : Formulaire de candidature
Concours vidéo « Tous égaux, on parie !? »
A envoyer avant le 19 octobre 2018 à l'autorité académique

Établissement

Nom de l'établissement : _____

Région : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Référent du projet

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

Constitution du groupe

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, de représentants élus,

Groupe : _____

Niveau (x) de formation : _____

Nombre d'élèves/apprentis/étudiants: _____

Personnels (enseignants, CPE...) impliqués dans le projet :

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service: _____

Courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

Nom - Prénom : _____

Discipline ou service : _____

Courriel : _____

**Je soussigné(e) _____ directrice/directeur de
l'établissement _____ confirme notre engagement
au concours vidéo « Tous égaux, on parie !? » .**

Cachet de l'établissement

Signature du Chef d'établissement

ANNEXE 2 – Description du projet
Concours vidéo « Tous égaux, on parie !? »
A envoyer avant le 19 octobre 2018 à l'autorité académique

Région :

Établissement :

Thématique de la vidéo :

- ☐ **Egalité Femme/Homme**
- ☐ **Handicap**

Action ou démarche :

- ☐ **Réalisée**
- ☐ **En cours**
- ☐ **Imaginée**

Situation en milieu :

- ☐ **Scolaire (cours, inter-cours, étude...)**
- ☐ **Péri scolaire (Alesa, UNSS, internat...)**
- ☐ **En entreprise**

Titre de la vidéo :

Contextualisation :

Pourquoi l'établissement participe-t-il au projet ? Quels en sont les objectifs ? Quelles sont les modalités de mise en œuvre du projet ? Dans quelles mesures les jeunes sont partie prenante de ce projet ?

Éléments du scénario / sujet traité / angle d'approche :

Besoins/partenaires identifiés pour la réalisation du projet :

Calendrier de réalisation :